

Le 7 février 2022

## Point situation sanitaire de la Ministre De la Transformation et de la Fonction Publiques du 7 Février 2022

**En propos introductifs, Amélie de Montchalin est revenue sur le contexte actuel relatif à la pandémie et la situation vaccinale générale :**

Un français sur 6 est déclaré positif depuis le 1er janvier. On observe une baisse des cas de 20 à 30 % sur une semaine pleine, il reste néanmoins 30.000 patient.es en raison de la Covid dans les hôpitaux, qui connaissent une décrue relativement lente.

La ministre a évoqué une forme d'assouplissement avec des tests rendus gratuits, et un parcours vaccinal qui couvre les scénarii suivants :

Une injection et deux infections ou deux injections et une infection rentrent dans le pass vaccinal, ce à partir du 15 février. Arrivera un moment où on ne regardera pas avec la même vigilance.

Passage de 7 à 4 mois pour la validation. Les agent.es publics disposent d'outils pour faire des simulations sur la FAQ ministérielle

La ministre a, une nouvelle fois, remercié les personnels dans les unités hospitalières.

### **Remerciements, mais bon...**

La vaccination est poussée au regard de l'engorgement des hôpitaux. Un point soulevé par la ministre sur le manque d'attractivité de l'hôpital et le nombre de vacances a poussé notre attention, car pour Solidaires Fonction Publique, le Ségur de la Santé, n'a en rien aidé à un quelconque regain d'attractivité.

Ce ne sont pas non plus les primes attribuées à telle ou telle catégorie de personnels ou services spécifiques qui répondent aux revendications urgentes en matière de rémunération, de reconnaissance des compétences ou des carrières. Il s'agit de mesures générales et qui s'adressent à toutes et tous qui sont attendues ! On a trop de vacances de poste à l'hôpital, on doit faire mieux en accompagnement, formation et attractivité dans les hôpitaux.

## Télétravail et règles sanitaires

Ces dernières sont renforcées sur site depuis le retour à la pleine application du protocole du 13 juillet relatif au télétravail.

Solidaires Fonction Publique a indiqué que le télétravail reste une mesure de protection pour l'ensemble des agent.es, car un maintien un peu plus long de la dérogation à la règle prévue dans le protocole était nécessaire selon nous.

On aura compris, de par sa réponse, qu'outre la protection des agent.es, la Ministre veille également à une forme de continuité, celle des services publics a été assurée malgré un absentéisme de 8 à 10 % selon les réseaux, nous précisant au passage que l'isolement a posé des difficultés.

CQFD !

Le Comité de suivi du 18 mars suite à l'accord télétravail, sera le moment de faire un bilan. Présidé par la Ministre, Solidaires Fonction Publique fera un bilan circonstancié de sa déclinaison, des adaptations nécessaires, et de ses limites, nombreuses...

## Retour à la normale ?

Difficile pour la ministre de ne pas tenter de rassurer au regard des annonces et des nouvelles mesures d'allègements décidées par le gouvernement.

Ainsi, si jusqu'au 15 février, le message reste "Conserver des gestes barrières, privilégier les réunions en visio et audio, et report des moments conviviaux, tout ceci évoluera le 15 février, date à laquelle les mesures plus souples s'appliquent dans la vie de chacune et chacun

## Sur les masques et autres matériels de protection :

Il semble que le mot d'ordre soit passé de doter au maximum les agent.es publics en masques chirurgicaux ou FFP2.

Ces derniers restant, pour Solidaires Fonction Publique, les plus protecteurs et devant être proposés aux agent.es qui en souhaitent.

Néanmoins, nous assistons à des dotations et des délais disparates selon les administrations et ministères. Notamment dans l'éducation, où c'est difficile comme d'habitude.

Solidaires Fonction Publique a réitéré un point de vigilance sur la dotation en purificateurs et capteurs de CO2 qui restent encore trop absents des locaux alors même que l'on sait qu'ils sont utiles. Si la météo s'avère de plus en plus clémente, ces matériels sont de nature à savoir exactement de quoi il retourne dans les espaces de travail quels qu'ils soient. La réponse de la Ministre ne peut ni nous satisfaire ni même nous faire sourire, nous parlant d'une absence de remontées pour le cas des écoles ***où les élu.es ont autorité sur les bâtiments, beaucoup de maires considèrent que c'est moins cher et plus efficace d'ouvrir les fenêtres !***

Sur les masques FFP2, pas de longs développements, mais un rappel censé nous rassurer sûrement sur la qualité du dialogue social...

Suite aux Échanges 1er ministre et les syndicats, des secteurs pénitentiaires et de l'Éducation Nationale, des mesures spécifiques ont été décidées. Solidaires Fonction Publique n'est pas revenue sur le contexte des échanges entre le 1er ministre et les syndicats des personnels de l'Éducation nationale mais force est de constater que ce dernier n'effleure pas la communication de Mme de Montchalin... Ainsi

donc, au regard de la prévalence du Covid dans la population carcérale, où les gestes barrières et la distanciation sont quasi impossibles à respecter, des masques FFP2 sont mis à disposition.

Cette même mise en œuvre est déclinée dans l'EN, pour les personnels exerçant dans le premier degré.

### **Focus Educ' :**

Solidaires Fonction Publique a, malheureusement, dû faire un point dédié au regard des difficultés nouvelles.

Nous avons alerté la Ministre de plusieurs situations qui touchent des personnels précaires de ce ministère. Evoquant ici la situation des personnels AED et AESH, lesquels nous le rappelons ont des contrats précarisants qui ne permettent pas de vivre décemment mais qui maintiennent dans une forme de "pauvreté". Ces personnels ne semblent pas jouir des mêmes couvertures en cas de contraction de la Covid, ne percevant aucune indemnité journalière de Sécurité sociale. Ces cas dramatiques se sont

avérés pour des personnels ayant une faible ancienneté ou pour celles et ceux dont la quotité de travail assignée reste trop faible.

Au-delà de ce seul ministère, ce genre de situation, doit malheureusement se décliner dans des collectivités territoriales pour des personnels, en première ligne, qui travaillent dans le périscolaire, l'animation, les cantines ou autre contrat de projet.

Quelles sont les mesures qui sont envisageables pour remédier à cette situation délicate ?

N'imaginez pas lire dans les lignes à suivre une quelconque réponse, nous interpellons de nouveau la ministre dans les prochains jours.

Enfin Solidaires Fonction Publique est intervenue sur la restauration administrative collective. La situation de ces structures est très anxiogène pour les personnels y travaillant et les associations qui les gèrent au regard des difficultés financières liées à une fréquentation en berne due au contexte pandémique.